

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 8 septembre 2020 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy  
M. Paul Audet  
Mme Jacqueline Demers

M. Marc Bouliane  
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Daniel Talbot. Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Cette séance ordinaire se tient à huis clos. L'enregistrement de cette séance sera disponible éventuellement sur le site web de la Municipalité.

### **2020-09-197 Ouverture de la session**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

### **2020-09-198 Adoption de l'ordre du jour du 8 septembre 2020**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 8 septembre 2020

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 10 août 2020

Résolution: Adoption du procès-verbal du 10 août 2020

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 17 août 2020

Résolution: Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2020

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

##### **Législation et administration**

Réouverture des séances au public

Contribution : La Grande Quête

##### **Sécurité publique et civile**

Suivi : Visite de l'architecte

Résolution : dépôt du rapport annuel 2019, sécurité incendie au Ministère de la Sécurité Publique

Renouvellement de l'entente avec la Croix Rouge

##### **Transport routier et voirie locale**

Paiement : Travaux de ponceaux 9<sup>e</sup> -et- 10<sup>e</sup> Rang

Offre de service de l'ingénieur : Ponceau de traverse, rang B -et- C

Demande du Groupement forestier : déneigement chemins municipaux

Contribution : Déneigement du chemin Lacroix

Contribution : Déneigement Chemin Benoit-Giguère

Déneigement cour de l'édifice municipal

Déneigement du 11<sup>e</sup> Rang

Formulaire pour entretien de chemins privés

Déneigement du Chemin Létourneau (virée)

Permis de ponceau : Boisés Beaulab

##### **Hygiène du milieu**

Aucun item

### **Urbanisme, environnement et aménagement du territoire**

Aucun item

### **Loisirs, culture et édifice communautaire**

Résolution : Construction du chalet aux sentiers multifonctionnels

Suivi : remplacement des galeries de l'édifice communautaire

### **Résolution : Paiement des comptes du 11 août au 8 septembre 2020**

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

### **2020-09-199 Dispense de lecture du procès-verbal du 10 août 2020**

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

### **2020-09-200 Adoption du procès-verbal du 10 août 2020**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 août 2020.

Adoptée.

### **2020-09-201 Dispense de lecture du procès-verbal du 17 août 2020**

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2020, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

### **2020-09-202 Adoption du procès-verbal du 17 août 2020**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2020.

Adoptée.

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose le bordereau de correspondance du mois. Le conseil municipal prend acte de ce document. La correspondance est disponible pour consultation.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

### **LÉGISLATION ET ADMINISTRATION**

### **2020-09-203 Réouverture des séances au public**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de ne pas permettre encore l'accès au public pour les séances du conseil municipal. Cependant, les séances sont enregistrées et disponibles sur le site web.

Vu la recrudescence des cas de la Covid-19, le conseil préfère garder les mesures actuelles.

Adoptée.

### **2020-09-204 Contribution : La Grande Quête**

Attendu que par la résolution portant le numéro 2019-05-141 adoptée en mai 2019, le conseil municipal s'engageait à participer financièrement à la campagne de financement de La Grande Quête, pour la réfection de l'église Sainte-Luce, à raison de 10 000 \$ par an, et ce, pour 5 années consécutives;

Attendu que la Grande Quête sollicite le paiement du deuxième versement en septembre;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu majoritairement d'autoriser la directrice générale à effectuer dès maintenant, le deuxième versement de 10 000 \$ à la Grande Quête. Tel que prévu, ce montant sera pris à même le surplus accumulé de la Municipalité.

Adoptée.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

### **Suivi : Visite de l'architecte**

La directrice générale informe les élus qu'une visite de l'architecte a eu lieu il y a quelques semaines pour étudier la faisabilité d'installer deux douches, toilettes et vanités dans un local inutilisé du sous-sol et d'aménager les salles des toilettes du rez-de-chaussée afin qu'au moins une toilette soit accessible aux personnes à mobilité réduite.

### **2020-09-205 Résolution : dépôt du rapport annuel 2019, sécurité incendie au Ministère de la Sécurité Publique**

Attendu que la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement de schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

Attendu que la MRC des Appalaches s'est engagée à déposer un rapport final d'activités;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède dépose et adopte le rapport d'activités de l'an 2019 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre et qu'elle mandate la MRC des Appalaches à transmettre le rapport d'activités de l'an 2019 au ministère de la Sécurité Publique.

Adoptée.

**2020-09-206 Renouvellement de l'entente de 3 ans  
avec la Croix-Rouge**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de renouveler pour une période de trois ans, l'entente de service aux sinistrés intervenue entre la Croix-Rouge et la Municipalité de Sainte-Praxède, laquelle sera échue en décembre prochain.

En conséquence, la Municipalité s'engage à payer une contribution annuelle de 170 \$ pour ces trois années;

Le maire et la directrice générale sont mandatés pour signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède.

Adoptée.

**TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE**

**2020-09-207 Paiement : travaux de ponceaux 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang**

Attendu que le remplacement des ponceaux à l'intersection de la Route 263 et du 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang sont finalisés;

Attendu que l'entreprise Excavations Gagnon & Frères a déposé le décompte des coûts selon les prix unitaires soumis lors du dépôt de la soumission;

Attendu que le coût total des travaux s'élève à 50 568,10 \$ plus taxes, soit 58 244,16 \$;

Attendu que ce décompte a été vérifié par l'ingénieur au dossier et qu'il est conforme;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de procéder au paiement de 58 244,16 \$ à l'entrepreneur Gagnon & Frères Inc. pour le coût du remplacement des ponceaux de l'intersection de la Route 263 et du 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang.

Le coût de ces travaux est assumé par le programme de subvention TECQ.

Adoptée.

**2020-09-208 Offre de service : ingénieur : ponceau Rang B-et-C**

Attendu que le remplacement d'un ponceau de traverse est requis dans le Rang B-et-C;

Attendu qu'il est opportun d'aller en appel d'offres pour ces travaux;

Attendu que le conseil reçoit une offre de service de l'ingénieur Daniel Lapointe de SNC Lavalin pour procéder aux relevés nécessaires, afin de préparer des plans et devis, dans le but de lancer un appel d'offres pour remplacer cette infrastructure;

Attendu que cette offre comprend également un volet de surveillance de chantier si les travaux sont réalisés;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de l'ingénieur Daniel Lapointe de SNC Lavalin, s'élevant à 7 100 \$ le mandatant pour la préparation des relevés terrain et la préparation des documents requis pour lancer un appel d'offres concernant le remplacement d'un ponceau de traverse du Rang B-et-C.

Si les travaux sont réalisés, l'ingénieur sera mandaté pour procéder à la surveillance des travaux.

Adoptée.

#### **2020-09-209 Demande du Groupement forestier : déneigement des chemins municipaux saison 2020-2021**

Attendu que l'aménagement forestier coopératif de Wolfe procèdera à des opérations de déboisement chez des propriétaires de la Municipalité au courant de l'hiver;

Attendu que cet organisme demande à la Municipalité, l'autorisation de déneiger ces tronçons pour permettre la circulation des camions à bois jusqu'aux propriétés visées;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède autorise l'Aménagement forestier coopératif de Wolfe à déneiger certains chemins municipaux non-entretenus par la Municipalité, afin de permettre aux camions de bois de se rendre jusqu'aux propriétés où les travaux de déboisement sont effectués.

Cette permission est conditionnelle à la signature du formulaire de demande d'autorisation formelle par laquelle l'organisme déclare qu'il détient une assurance-responsabilité et dégage la Municipalité de toutes responsabilités en regard de bris pouvant être occasionnés ou incidents matériels pouvant survenir par leur opération de déneigement.

Adoptée.

#### **2020-09-210 Contribution : Déneigement du chemin Lacroix**

Attendu le dépôt d'une demande de déneigement du Chemin Lacroix par M. Jérôme Lacroix;

Attendu que M. Jérôme Lacroix représente les propriétaires du Chemin Lacroix qui souhaitent que le chemin soit déneigé par la Municipalité;

Attendu que d'ici la fin de l'automne, 6 résidences seront érigées sur ce chemin dont la majorité sont des habitations permanentes et que 5 projets de construction sont prévus pour l'année 2021;

Attendu que la soumission déposée à M. Lacroix par l'entrepreneur Pierre Beaulieu s'élève à 4 500 \$ pour le déneigement et le sablage pour la saison 2020-2021;

Attendu que le conseil est prêt à participer au coût du déneigement de ce chemin privé;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement que le conseil municipal consent à assumer  
totalement les frais de déneigement du Chemin Lacroix pour la saison  
2020-2021, pour un montant 4 500 \$ plus taxes;

En conséquence, un contrat de gré à gré est donné à Construction Pierre  
Beaulieu pour le déneigement et le sablage du Chemin Lacroix.

L'entrepreneur Beaulieu devra fournir à la Municipalité une preuve  
d'assurance-responsabilité.

Adoptée.

#### **2020-09-211 Contribution : déneigement Chemin Benoît-Giguère**

Attendu que le conseil est disposé à payer le déneigement du chemin privé  
Benoît-Giguère;

Attendu que le prix soumis par les Entreprises Yannick Dubé pour procéder  
au déneigement pour la saison 2020-2021 s'élève à 1 500 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement que le conseil conclut un contrat de gré à gré avec les  
Entreprises Yannick Dubé pour le déneigement du Chemin Benoît-Giguère,  
au coût de 1 500 \$ pour la saison 2020-2021.

Il est entendu que l'entrepreneur devra détenir une police d'assurance-  
responsabilité, dont copie devra être fournie à la Municipalité.

Adoptée.

#### **2020-09-212 Résolution : déneigement de la cour de l'édifice municipal**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement que le conseil octroie un contrat de gré à gré à Les  
Entreprises Yannik Dubé pour le déneigement de la cour de l'édifice  
municipal.

Le prix soumis pour la saison 2020-2021 s'élève à 4 500 \$. Ce prix  
comprend également le déneigement des marches menant au bureau  
municipal, l'entrée de la bibliothèque, ainsi que l'accès aux boîtes postales  
communautaires.

Il est entendu que l'entrepreneur devra détenir une police d'assurance-  
responsabilité, dont copie devra être fournie à la Municipalité.

La directrice générale et le maire sont mandatés à signer pour et au nom de  
la Municipalité, l'entente à intervenir avec l'entrepreneur.

Adoptée.

#### **2020-09-213 Résolution : déneigement du 11<sup>e</sup> Rang**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'octroyer un contrat de gré à gré à Ferme JAL Royal pour le déneigement d'une portion du 11<sup>e</sup> Rang.

Le prix pour la saison 2020-2021 s'élève à 450 \$.

Il est entendu que l'entrepreneur devra détenir une police d'assurance-responsabilité, dont copie devra être fournie à la Municipalité.

Adoptée.

#### **2020-09-214 Résolution : déneigement du Chemin Létourneau (virée)**

Attendu qu'il y a lieu de renouveler le contrat de déneigement et sablage de la portion privée du Chemin Létourneau pour la prochaine saison hivernale;

Attendu que puisque les services de cueillettes d'ordures, récupération et compost seront effectuées à chaque porte pendant toute l'année, il y a lieu que des aires de virée convenables soient aménagées;

Attendu que les endroits présentement ciblés pour que les camions rebroussement chemin sont situés, dans des cours légèrement en pente et qu'il sera difficile pour le transporteur d'effectuer un virage sécuritaire à ces endroits en hiver;

Attendu que si des améliorations au chemin sont requises pour assurer la sécurité de l'entrepreneur qui effectue des cueillettes, il y a lieu que le conseil formule cette demande à l'association des Riverains du Chemin Létourneau;

Attendu que le conseil veut s'assurer de la présence des virées sécuritaires et obtenir l'autorisation des propriétaires où il sera permis de rebrousser chemin, avant d'octroyer un contrat de déneigement;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de communiquer sans délai avec l'association des Riverains du Chemin Létourneau, afin qu'elle nous confirme que des virées sécuritaires seront aménagées, à la satisfaction de l'entrepreneur, pour lui permettre d'effectuer un virage en toute sécurité.

Aussi, l'association devra déposer à la Municipalité une confirmation écrite des propriétaires à l'effet qu'ils autorisent l'utilisation de leur terrain comme aire de virée tout en dégageant la Municipalité ou les entrepreneurs visés pour tous bris occasionnés.

La Municipalité doit obtenir la localisation des endroits accessibles en hiver pour effectuer un virage, avant de procéder au renouvellement du contrat pour le déneigement de ce chemin privé.

Adoptée.

#### **2020-09-215 Permis de ponceau : Boisés Beulab (9001, Rang B-et-C)**

Attendu que l'inspecteur en voirie nous informe que Boisés Beulab souhaite refaire son entrée privée;

Attendu que la largeur de l'entrée pourrait être supérieure aux normes du règlement municipal et qu'en conséquence, l'inspecteur doit soumettre au conseil une demande formelle justifiant d'accepter une entrée plus large que prévue;

Attendu que nous n'avons pas reçu les recommandations de l'inspecteur justifiant la largeur de la nouvelle entrée et que le conseil ne peut donc pas se prononcer sur cette dérogation;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement que le conseil ne peut autoriser l'émission de ce permis d'entrée privée sans avoir pris connaissance des recommandations de l'inspecteur en voirie.

Adoptée.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun item

### **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Aucun item

### **LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE**

#### **2020-09-216 Résolution : construction du chalet aux sentiers multifonctionnels**

Attendu le projet de construction d'un chalet pour les sentiers multifonctionnels, dont font partie la Ville de Disraeli et les municipalités de la Paroisse de Disraeli et de Sainte-Praxède;

Attendu le dépôt de deux soumissions pour la construction de ce chalet de 20 mètres carrés;

Attendu que le prix de soumission par Construction Aylmer s'élève à 20 500 \$ plus taxes et le prix déposé par PFJ Construction est de l'ordre de 15 938,12 \$ plus taxes;

Attendu qu'il reste des fonds pour payer totalement ce chalet et qu'il n'y aura pas d'argent supplémentaire à demander aux municipalités participantes;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède, tout comme la Ville de Disraeli et la Paroisse de Disraeli est d'accord pour octroyer le contrat pour la construction d'un chalet aux sentiers multifonctionnels, à PFJ Construction selon sa soumission déposée laquelle s'élève à 15 938,12 \$ plus taxes.

Adoptée.

#### **Suivi : remplacement des galeries de l'édifice communautaire**

La directrice générale informe les élus municipaux que l'entrepreneur Entreprises A.B. doit remplacer les galeries de l'édifice municipal à la mi-septembre.

### **2020-09-217 Paiement des comptes du 8 septembre 2020**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 11 août et le 8 septembre 2020, laquelle s'élève à 114 102,87 \$.

Adoptée.

---

Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.  
Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

### **Questions des élus et employés**

La directrice générale informe le conseil des problèmes d'eau dans l'édifice municipal. Un technicien de Pompes et Filtrations de Thetford a été appelé en urgence pour régler la situation.

Aussi, les élus sont avisés que les travaux de voirie prévus lors de la réunion du 17 août devraient être exécutés d'ici la fin du mois de septembre. En conséquence, la révision de la programmation du TECQ est reporté en octobre.

### **Questions formulées par des contribuables**

M. Louis Langevin s'interroge sur la reprise des séances du conseil avec le public. Il est convenu d'informer M. Langevin que les séances se tiendront encore à huis clos jusqu'à nouvel ordre.

### **2020-09-218 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h 40.

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*